

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Interpellation urgente

Titre : Le corps de police lausannois a-t-il déclaré la guerre au « dispositif addictions » de la Municipalité de Lausanne ?

Initiant-e: Johann Dupuis (EàG) et csrts.

Le lundi 7 octobre 2024, le Municipal Pierre-Antoine Hildbrand ainsi que le Corps de Police ont organisé une conférence de presse annonçant une réorganisation de la police municipale de Lausanne dans l'objectif de diminuer les infractions relevant de la consommation et du trafic de stupéfiants dans l'espace public. Deux titres de presse ont relevé que lors de cette conférence de presse le commandant de police Olivier Botteron avait accusé l'Espace de consommation de la Riponne d'être responsable d'une aggravation du deal de rue en ville de Lausanne, sans qu'il ne soit aucunement contredit par le Municipal en charge de la Direction économie et sécurité¹.

Si elles sont véridiques, de telles déclarations sont extrêmement problématiques que ce soit sur le fond ou sur la forme. Sur la forme tout d'abord, cette attaque en règle contre une structure établie par la Municipalité, précisément pour réduire les risques liés à la consommation de drogues dans l'espace public, constitue une grave rupture du principe de collégialité. Le conseil de Fondation d'ABS qui gère l'ECS a dû intervenir dans la presse pour démentir les propos du commandant de police, rappelant que la réalité des chiffres le contredisait.² En effet, depuis son ouverture plus de 20'000 actes de consommation de drogues et 5700 échanges de matériel ont eu lieu dans l'ECS et se seraient produits dans la rue en son absence. Il n'y a l'heure actuelle aucune preuve d'un lien quelconque entre l'ECS de la Riponne et l'augmentation du phénomène de consommation de drogues en pleine rue qui est constaté à Lausanne, tout comme dans d'autres grandes villes romandes comme Yverdon-les-Bains et Vevey, ainsi qu'en Suisse allemande et en Europe. Pour des raisons que nous ignorons et que les signataires de cette interpellation regrettent, la Municipalité n'a jusqu'ici pas jugé bon de publier une communication officielle visant à rétablir les faits. Cette situation est particulièrement dommageable pour la réputation de l'ECS de la Riponne, tout comme pour le dispositif « addictions » de la Municipalité, car sans démenti formel, la population a toutes les raisons de croire les déclarations erronées du commandant de la police municipale.

Sur le fond également, la politique dévoilée lors de cette conférence semble également pour le moins questionnable, puisqu'elle consiste à concentrer des ressources dans un dispositif

¹ « D'où vient cette dégradation globale de la situation, constatée depuis quelques mois? L'ouverture de l'espace de consommation sécurisé (ECS) de drogue à la Riponne a-t-elle contribué à cette détérioration dans l'espace public, avec une présence accrue de dealers, de personnes toxicodépendantes ou marginalisées? "C'est une question pertinente qui demande une réponse coordonnée", avance Pierre-Antoine Hildbrand. La réponse du commandant Botteron est plus directe: c'est clairement "oui" ». 24heures (07.10.2024). « Surprise, la priorité de la police n'est plus d'interpeller ». <https://www.24heures.ch/lausanne-la-priorite-de-la-police-nest-plus-dinterpeller-620909236383>

« Interrogé lors de cette conférence de presse à propos d'une éventuelle corrélation entre l'ouverture au printemps 2024 d'un Espace de consommation sécurisé (ECS) à la Riponne et l'augmentation du nombre d'infractions, Pierre-Antoine Hildbrand a refusé de répondre à cette question, tout en laissant transparaître un sourire qui en dit long. Mis à son tour sur le gril par les journalistes, Olivier Botteron a, lui, confirmé cette information sans passer par quatre chemins. "Il y a inévitablement un lien, on ne peut pas le nier. On constate qu'il y a aussi beaucoup de consommateurs qui ne vivent pas dans le canton de Vaud et qui viennent à Lausanne pour bénéficier de cette infrastructure. Avec cet espace, il y a une réduction des risques sanitaires importante, mais aussi une hausse de la délinquance." Le Temps (07.10.2024). « Alarmée par une situation sécuritaire difficile, la police municipale de Lausanne se réorganise ». <https://www.letemps.ch/suisse/vald/alarmee-par-une-situation-securitaire-difficile-la-police-municipale-de-lausanne-se-reorganise>

² 24heures (23.10.2024). «Le local d'injection ne peut pas résoudre le problème à lui seul». <https://www.24heures.ch/lausanne-le-local-dinjection-ne-peut-pas-resoudre-le-probleme-seul-897072392061>

policier qui a jusqu'ici eu fort peu de résultats probants pour limiter la consommation de drogues à Lausanne et ce au détriment des piliers de réductions de risques et de prévention qui manquent cruellement de ressources à Lausanne³. La Division police-secours va ainsi être fusionnée avec la Division proximité, partenariats et multiculturalité, créant une nouvelle division comportant 186 EPT. Cette réorganisation permet de tripler le nombre de policiers engagés dans les patrouilles pédestres. Le but de cette nouvelle doctrine de police est résumée ainsi par son commandant : « Nous savons que là où il y a des agents visibles, il n'y a pas d'infractions » ou encore « Ce n'est pas en arrêtant les gens ou en étant davantage présent dans les zones précitées qu'on va réduire la consommation de drogue [...]. En revanche [...] la personne qui se drogue ne doit pas le faire aux yeux de tout le monde »⁴.

Les propos du commandant de la police ont au moins le mérite d'être clair : l'objectif principal de ce renforcement du dispositif de police dans les rues lausannoises a pour but de traquer les consommateurs de drogue et de limiter leur visibilité dans l'espace public. Ce qui est présenté comme quelque chose de nouveau fait fi du fait que les patrouilles de police ont déjà été renforcées par deux fois dans un passé récent. Le 5 juin 2018, la Municipalité annonçait en effet la mise sur pied d'une présence policière permanente constituée de 20 EPT entre 8 heures et 22 heures sur six points d'attention du centre-ville. Puis, en août 2023, la Municipalité annonçait le déploiement d'un nouveau dispositif policier, une task force dotée cette fois 42 agents. Or, cette multiplication du nombre de policiers dans les rues n'a jusqu'ici pas eu les effets escomptés sur la visibilité de la problématique de la drogue - comme la reconnu publiquement la Municipalité⁵ - et encore moins sur les volumes de drogue consommés à Lausanne, comme le rapporte le dispositif de monitoring des drogues dans les eaux usées.⁶

L'accroissement des effectifs de police ne peut avoir pour effet que de déplacer temporairement les consommateurs vers des zones moins visibles de l'espace public voire dans la sphère privée. Cette invisibilisation de la consommation de drogues accroît les risques liés à la consommation de stupéfiants et menace d'empirer la situation socio-sanitaire des personnes en situation d'addiction, comme le souligne un éditorial récent paru sur le site internet du GREA.⁷ La raison en est simple : la présence accrue de la consommation de drogues dans l'espace public n'est pas la cause, mais bien le symptôme d'un problème plus large causé par l'augmentation de la précarité ainsi que par l'accessibilité accrue de drogues aux impacts importants sur la santé comme le crack. En outre, on peut également douter du fait que le personnel de Police secours habituelle affecté à des missions urgentes et prioritaires soit adéquatement préparé ou formé à s'occuper soudainement de personnes en situation d'addiction.

Comme le relevait déjà un rapport commandé par la Municipalité à l'École des sciences criminelles de l'Université de Lausanne ainsi qu'à Addiction Suisse en 2019⁸, le risque existe que les ressources massives qu'investit la police dans ce dispositif de répression de la consommation péjorent les autres missions de la police ou conduisent à des sous-investissements menant in fine à une résurgence de problèmes de criminalité que l'on

³ Le pilier thérapie n'est ici pas cité, car il est essentiellement une tâche cantonale.

⁴ Le Temps (07.10.2024). « Alarmée par une situation sécuritaire difficile, la police municipale de Lausanne se réorganise ». <https://www.letemps.ch/suisse/vaud/alarmee-par-une-situation-securitaire-difficile-la-police-municipale-de-lausanne-se-reorganise>

⁵ Conseil communal (12.09.2023). Réponse de la Municipalité à l'Interpellation urgente déposée le 29 août 2023 de M. Pierre CONSCIENCE «Le futur espace de consommation sécurisée de la Riponne sera-t-il adapté à l'évolution des besoins ?»

⁶ <https://www.dromedario.ch/data#plot-Benzoylecgonine>

⁷ <https://grea.ch/actualites/consommation-visible-ou-precarite-invisible-agir-sur-les-veritables-causes/>

⁸ Esseiva, P., Burkhart, C. Zobel, F. (2018). Rapport Deal de Rue. Une comparaison des approches développées dans trois villes suisses, (Lausanne, Berne et Zürich) vis-à-vis de la vente de stupéfiants dans l'espace public (deal de rue). Lausanne : Ecole des Sciences Criminelle

crovait sous contrôle. Cette concentration des ressources dans ce nouveau dispositif policier présente également un risque pour les autres piliers de la politique de la drogue. Ainsi, alors que les effectifs de police affecté à la problématique des addictions est passé de 20 EPT à 186 EPT entre 2018 et aujourd'hui, les ressources manquent cruellement pour accroître les horaires d'ouverture de l'ECS ainsi que pour renforcer les équipes d'animation et d'encadrement socio-sanitaires permettant de réduire les dérangements provoqués par la consommation de drogues dans les rues de Lausanne. Si la répression fait partie intégrante d'une réponse cohérente et globale à la problématique de la drogue, les signataires s'interrogent sur la priorité accordée à la répression et au déséquilibre de ressources avec les autres piliers de la politique de la drogue. En effet, dans le contexte actuel, les experts en addiction appellent justement les pouvoirs publics à moins focaliser sur l'acte de consommation ou la présence de dealer, mais à lutter davantage contre la précarité et en faveur de l'inclusion des personnes en situation d'addiction, notamment en renforçant l'accompagnement et l'encadrement des personnes vulnérables, en étendant les plages horaires et l'offre en soins ou encore en mettant sur place des essais contrôlés de distribution de cocaïne⁹¹⁰. A ce titre, la nouvelle doctrine de la police de Lausanne, telle que dévoilée par la conférence du lundi 7 octobre 2024, semble bel et bien constituer un obstacle supplémentaire à l'établissement d'un dispositif cohérent et efficace de lutte contre les addictions à Lausanne.

Les signataires de cette interpellation adressent par conséquent les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quelle est la position de la Municipalité face aux déclarations du commandant de police quant au fait que l'ECS de la Riponne serait la cause d'une aggravation de la problématique de la drogue à Lausanne ?
2. Pourquoi le Municipal en charge n'a-t-il pas immédiatement corrigé les propos du commandant de police lors de la conférence de presse du 7 octobre 2024 ?
3. Dans le cas où la Municipalité tiendrait pour inexacte ou erronées les affirmations du commandant de police, qu'entend-elle faire pour rétablir les faits et restaurer la confiance de la population quant à l'utilité et l'efficacité de l'ECS ?
4. Face aux plaintes du voisinage, qu'entend faire la Municipalité pour réduire les désagréments liés à la consommation de rue se produisant notamment lors des heures de fermeture de l'ECS dans le quartier jouxtant la rue des deux marchés, au-delà de ce nouveau déploiement policier ?
5. La Municipalité peut-elle chiffrer le budget annuel correspondant à l'engagement de 186 EPT du corps de police désormais affecté à diminuer les infractions liées à la consommation ou au trafic de drogue ? Par comparaison, peut-elle également chiffrer le budget annuel de son dispositif « addictions » géré par le SISP ?
6. La Municipalité peut-elle nous informer des activités engagées et des ressources financières investies dans les piliers « prévention » et « thérapie » de sa politique de lutte contre les drogues ?
7. La Municipalité considère-t-elle que les effectifs de police secours sont formés adéquatement pour effectuer du travail de proximité auprès notamment de personnes

⁹ <https://grea.ch/actualites/consommation-visible-ou-precarite-invisible-agir-sur-les-veritables-causes/>

¹⁰ <https://www.rts.ch/info/suisse/2024/article/la-prescription-de-cocaine-nouvelle-piste-contre-la-crise-du-crack-28682532.html>

en situation d'addiction et quelles formations supplémentaires seront-elles nécessaires le cas échéant ?

8. La Municipalité a-t-elle réfléchi aux impacts potentiels d'une multiplication du nombre de patrouilles policières sur le phénomène du profilage racial ? Quelles mesures envisage-t-elle de prendre pour réduire les risques pour les minorités ethniques le cas échéant ?

Lausanne, 05.11.2024

Johann Dupuis

Ilias Panchard

Leonie Kovaliv

Pierre Conscience

Lana Darnergi

Léonie Kovaliv

Benvenuti Romane

MORAND PISCA